

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2026

Ce Conseil d'Administration, organisé en visio, réunit **23 participants** représentant **18 clubs** sur 39. Après l'accueil des participants, Jean-Marc ouvre la séance par le premier point à l'ordre du jour.

### **1 – Point licences**

Au 31 décembre 2025, le Comité comptait **1 118 licenciés**, une bonne surprise puisque déjà au-delà des 1 099 licenciés comptabilisés au 31 août 2025. Marie-Thé Falezan estime à 141 le nombre de licences découvertes, et Jean-Marc précise que 131 licences ne sont pas encore renouvelées. Il prévoit de réaliser une étude au cours du 1<sup>er</sup> semestre afin de répondre à deux interrogations : les licenciés en loisir l'an dernier sont-ils restés ? Ceux en licence découverte sont-ils encore présents ? et que faire pour les conserver ? La Fédé constate la perte de 60 % des nouveaux au bout de deux ans. Peut-être faut-il envisager une relance au printemps, époque où arrivent dans notre région de nouveaux habitants.

Tous les clubs utilisent bien la boîte mail créée pour l'envoi des licences.

La présence de 2 licences différentes n'a pas changé l'ambiance dans les clubs. Jean-Marc rappelle que les licenciés « loisirs » ne peuvent pas arbitrer ; il conseille aux clubs de payer la différence entre licence « loisirs » et licence « premium » si les joueurs concernés ne veulent pas passer en « premium » pour arbitrer.

### **2 – Championnat de Bretagne**

Pour 2026, notre championnat régional affiche complet. La salle est très bien et gratuite.

Jean-Marc a cependant constaté sur les dernières années une **plus faible participation des joueurs** (*par le passé, il y a eu des championnats de Bretagne à 300 joueurs*). Plusieurs raisons expliquent cette évolution : le vieillissement des licenciés, le coût (*hébergement à ajouter*) et la distance qui freine les déplacements. **Que faire ?**

> Rester ainsi en sachant que la majorité des participants sont des joueurs dont le domicile est proche du lieu où se déroule le championnat ?

> Faire une phase qualificative, soit une journée supplémentaire de compétition dans le calendrier et sans garantie d'avoir plus de joueurs ?

> Faire un multiplex (*sur deux secteurs : Nord et Sud*) comme dans certains comités (*Aquitaine*) sachant que c'est moins facile pour la remise des prix ?

S'ensuivent de nombreux échanges autour de ces trois propositions :

Marie-Christine : Pourquoi pas un multiplex avec un centre par département qui ferait passer à 400 joueurs ?

Jean-Marc : Ce serait plutôt autour de 320 joueurs si on se base sur les chiffres des championnats départementaux, et attention à l'arbitrage.

Marie-Thé : Une organisation par département fera doublon avec les championnats départementaux, et il faudra effectivement faire face à un problème d'arbitrage car ceux-ci sont arbitrés par un département voisin, ce qui ne sera pas possible pour un multiplex à 4 centres

Mylène : Une journée qualificative serait bien mais il y aurait aussi un problème d'arbitrage

Evelyne : Risque d'un coût supplémentaire pour le Comité s'il faut payer 4 locations de salle

Jean-Marc : S'il y avait 4 ou 5 centres (*avec 29N et 29S*), on aurait besoin de salles plus petites, donc plus faciles à trouver. On a de nouveaux arbitres. C'est surtout l'hébergement des arbitres extérieurs qui a un coût.

Annick : En cas de journée qualificative, ce seront encore les meilleurs joueurs qui seront pris, pas les joueurs de « petites » séries.

Jean-Marc : Non, un championnat doit représenter toutes les séries.

Ghislaine : Une organisation décentralisée perd « le charme » du championnat de Bretagne. La solution serait de trouver une grande salle en centre Bretagne et un club organisateur.

Jean-Marc : On peut effectivement y trouver une belle salle... mais s'il n'y a pas de club de scrabble sur place, la compétition sera difficile à organiser. Risque de coût élevé (*et il faut être sûr de remplir la salle*) et de problème de distance qui freinera les joueurs (*il n'y a que le club de Rennes qui se déplace beaucoup, sans doute parce que c'est un club isolé qui a pris cette habitude pour pouvoir jouer*).

Peu de participants sont favorables à l'ajout d'une journée de qualification car elle alourdira un calendrier déjà chargé en compétitions. Marie-Christine suggère d'**attendre pour prendre une décision**, d'autant plus que, comme le souligne Annick, tous les clubs ne sont pas représentés aujourd'hui. Marie-Christine propose de consulter les joueurs et d'organiser un vote au prochain CA. **Jean-Marc** est d'accord et indique qu'il **enverra** très rapidement un **questionnaire détaillé aux responsables des clubs**.

Mylène trouve que Fédé et Comité tardent à envoyer le calendrier des compétitions. Jean-Marc précise qu'il figure sur le site de la Fédé jusqu'en 2028. Il est tributaire des vacances scolaires dont les dates sont publiées très tard par l'Education Nationale... et des élections politiques, dont les dates sont aussi connues très tard.

### **3 – Trésorerie**

#### **>> Tarif Ronde de Bretagne**

Christiane propose une augmentation d'1 €, soit une inscription à **8 € par joueur**, et une **redevance** restant **au club** passant de 4 € à **5 €**. Cela permettrait aux clubs d'avoir une marge supplémentaire pour indemniser les arbitres *le Comité ne les prend pas en charge*) ou faire un pot...

Marie-Christine : Augmenter d'1 €, ça fait beaucoup ; est-ce que ça pourrait freiner la participation des joueurs qui font beaucoup de rondes ?

Jean-Marc : On peut effectivement se poser la question, mais je ne pense pas qu'1 € de plus posera problème aux joueurs. En revanche, 1 € de plus pour les clubs, cela leur permettra de compenser un peu l'augmentation du coût des pots car tout est plus cher aujourd'hui. Nous sommes à 7 € depuis plusieurs années et il faut amortir les frais des clubs.

Evelyne : Pourquoi la Fédé prend-elle autant (2 €) ?

Jean-Marc : C'est 2 € car il s'agit d'un TH2 catégoriel ; et il y a autant de travail de gestion des résultats que pour n'importe quelle autre compétition.

**La proposition est soumise au vote. Elle ne recueille aucune voix contre ni aucune abstention ; elle est donc adoptée à l'unanimité. Elle prendra effet pour la ronde de l'été 2026.**

#### **>> Forfait repas**

Christiane explique que lors de la réunion de bureau de novembre a été évoquée l'indemnisation des repas pour les compétitions en trois parties : la passer de 9 € à 6 € afin de participer aussi au repas des ramasseurs.

Jean-Marc fait remarquer que les ramasseurs sont en principe des joueurs du club. Les ramasseurs qui vont à l'extérieur sont souvent le/la conjoint/e d'un joueur et ils ne demandent rien. Il n'y a quasiment plus personne à aller déjeuner au restaurant le midi. Quand les ramasseurs apportent leur pique-nique, comme les arbitres, il n'y a pas de raison de ne pas les indemniser. Passer de 9 € à 6 € permettrait donc d'indemniser arbitres et ramasseurs.

Lors des grandes compétitions, il est parfois difficile de trouver suffisamment de ramasseurs dans le club et celui-ci fait appel à l'extérieur. Il est normal d'indemniser les ramasseurs qui viennent de l'extérieur lorsque le club organisateur a fait l'effort d'en trouver chez lui, sans succès.

Marie-Christine : Nous sommes tous d'accord pour indemniser les ramasseurs. La question est de savoir qui indemnise : le club organisateur ou le comité ?

Jean-Marc : Il faut réfléchir à une limite par rapport au nombre de compétiteurs car pour 25 joueurs, ce n'est pas normal de faire appel à un ramasseur extérieur. Si c'est le ramasseur qui a demandé à venir, c'est le club qui l'indemnise.

Christiane : le comité est souvent mis devant le fait accompli, dommage. Il faudrait m'appeler avant et j'en discuterais avec Jean-Marc pour prendre une décision.

Jean-Marc est favorable au **passage à 6 €, y compris pour les compétitions en deux parties couvrant le temps du midi** (comme les championnats départementaux organisés sur le matin et l'après-midi). Il faut essayer d'être le plus juste possible, ce qui n'est pas toujours facile car il y a des cas particuliers.

Christiane : pour les championnats départementaux, 4 € de redevance aux clubs sont-ils justifiés puisque les trophées sont pris en charge par le comité (*dans la limite maximum de 15 €*) ?

Jean-Marc : Oui, car c'est comme une compétition en deux parties où il n'y a pas de trophée.

#### **>> Fiche de défraiement**

Christiane envoie aux clubs organisateurs, avant chaque compétition, une fiche de défraiement afin qu'ils n'oublient pas de la compléter. Elle va être modifiée pour présenter le **covoiturage sur deux colonnes** : une en « **reçu** » et l'autre en « **payé** ».

Jean-Marc ajoute que la situation du comité est plutôt favorable car il y a beaucoup de clubs ce qui entraîne des déplacements plus courts.

#### >> **Frais de salle**

Christiane a prévu un tableau récapitulatif des recensements de salle faits par les délégués de secteur.

Avant de réserver une salle payante, il faut contacter Christiane et Jean-Marc pour validation, sachant que la situation est différente selon qu'il s'agit d'une grosse compétition ou d'une organisation locale.

Christiane indique sur le dernier trimestre 2024, les frais de salle s'étaient élevés à 477 € et qu'il y a eu à peine 100 € sur le dernier trimestre 2025. Elle remercie les clubs de leurs efforts.

#### >> **Facturation des licences**

Christiane annonce que la saison prochaine, il y aura deux facturations exclusivement réservées aux licences car cette année il y a beaucoup de mélange dans les règlements au fil de l'eau (*les virements concernent aussi les jeux...*). Il n'y aura donc pas de paiement avant de recevoir la facturation.

Concernant la situation des comptes, Christiane indique qu'il y a environ 5 000 € sur le compte courant car beaucoup de paiements à faire et 50 000 € sur le livret.

#### **4 – Scrabble scolaire**

Une enveloppe pour les frais liés au scrabble scolaire est prévue par le Comité et les clubs concernés essaient de s'y tenir.

Concernant le tournoi au profit du scrabble scolaire, seulement trois centres sont ouverts cette année en Bretagne, en partie à cause du changement de date. Jean-Marc indique qu'il faut le voir comme un tournoi national d'abord, donc avec attribution de points et % de séries, sans beaucoup de déplacement. Il souhaite que les responsables de clubs attirent l'attention de leurs joueurs là-dessus.

#### **5 – Boîtes mail**

La boîte mail créée pour les licences fonctionne très bien. D'autres boîtes vont s'y ajouter pour faciliter la gestion de certains domaines et éviter les mélanges avec les boîtes personnelles : **résultats, défraiement et papeterie**. Les destinataires de ces mails seront le responsable du domaine, la trésorière et le comité.

#### **6 – Site du Comité**

Il y a de l'évolution partout (*ex, développement des automatisations au sein de la Fédé, comme pour les résultats*) et notre site a besoin d'un toilettage. Un groupe de travail sera créé après appel à candidatures.

#### **7 – Questions diverses**

→ Fête des Bretons

Odette demande si des joueurs d'un autre club peuvent compléter l'équipe d'un club. Jean-Marc indique que le règlement actuel ne prévoit pas le regroupement de petits clubs.

Il donne cependant son accord à Odette pour cette année, et une mise à jour du règlement sera préparée en réunion de bureau.

Aucun autre point n'étant soulevé, le CA prend fin à 12 h 15.